

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
Parcours-type	INGENIERIE DU PATRIMOINE FOAD	
Session M1		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Francais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Il existe une session unique d'examen dont les dates sont arrêtées en début d'année par l'établissement. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		INGENIERIE DU PATRIMOINE FOAD								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	Compétences Disciplinaires: Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé											
UE	ANNUEL	UE1		15	15	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit patrimonial de la famille	20					CC&CT	CC 7 / CT 8	2	Écrit	5h00	Une épreuve écrite de 5h commune aux matières de l'UE1
Matière	ANNUEL	Avantages matrimoniaux	10										
Matière	ANNUEL	Détention directe du patrimoine	20										
Matière	ANNUEL	Fiscalité des revenus	12										
Matière	ANNUEL	Droit civil de l'assurance vie	40										
Matière	ANNUEL	Droit fiscal de l'assurance vie	10										
Matière	ANNUEL	Fiscalité du patrimoine immobilier	19										
Bloc	ANNUEL	Compétences Disciplinaires: Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel											
UE	ANNUEL	UE2		15	15	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Techniques sociétaires	20					CC&CT	CC 7 / CT 8	2	Écrit	5h00	Une épreuve écrite de 5h commune aux UE 2 et 3
Matière	ANNUEL	Techniques de transmission à titre onéreux	25										
Matière	ANNUEL	Techniques de transmission à titre gratuit	25										
Matière	ANNUEL	Patrimoine social	20										
Matière	ANNUEL	Evaluation des entreprises	20										
Matière	ANNUEL	Droit des affaires	15										
UE	ANNUEL	UE3		15	15	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Réglementation de l'activité	15					CC&CT	CC 7 / CT 8	2	Écrit	5h00	Une épreuve écrite de 5h commune aux UE 2 et 3
Matière	ANNUEL	Placements financiers	20										
Matière	ANNUEL	Les fondamentaux des marchés financiers	10										
Matière	ANNUEL	Techniques d'allocation d'actifs	10										
Matière	ANNUEL	Représentation et gestion du patrimoine	10										
Matière	ANNUEL	Investissements immobiliers	27										
UE	ANNUEL	UE4 (Obligatoire à choix)		15	15	Oui	Oui						
Bloc	ANNUEL	Compétences transversales: Developpement et intégration de savoirs hautement spécialisés											
Matière	ANNUEL	Bilan patrimonial (Choix 1)				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet/Soutenance		Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique selon le modèle mis en ligne à cette fin. Le bilan fera l'objet d'une soutenance individuelle.
Bloc	ANNUEL	Compétences transversales: Appui a la transformation en contexte professionnel											
Matière	ANNUEL	Mémoire (choix 2)				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire		Les apprenants doivent rédiger un mémoire de recherche sur un sujet choisi dans une liste proposée par la direction pédagogique.
Total			348	60	60								